



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
2, rue Saint Martin
35 530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 04 24 48
Courriel
population@ville-servonsurvilaine.fr

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
En exercice	15
Présents	15
Absents représentés	0
Absents excusés	0
Absents	0

L'an deux mil-vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Servon-sur-Vilaine se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Melaine MORIN, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux administrateurs le douze mai deux-mil-vingt-six.

Présents : Melaine MORIN, Maire et Président du CCAS, Sophie RANDUINEAU-PIROT, Adjointe aux Solidarités, à l'action sociale et la petite enfance, Dominique MARCHAND, Adjoint au Développement du Territoire, à la vie économique et à l'agriculture, Lara BAKHOS, Adjointe à l'enfance, à la jeunesse, à l'éducation, à la famille et aux RH, Claire LE GAL, Conseillère Municipale Déléguée à la prévention santé et à la petite enfance, Frédéric FLAGEUL, Conseiller Municipal, Anne-Laure NAVATTE, Conseillère Municipale, Audrey HOUSSIN, Conseillère Municipale, Christine MASSOT, Membre nommée, représentante ADMR, Christine MARCHAND, Membre nommée, représentante MSA, Bernadette LANDAIS, Membre nommée, représentante Secours Catholique-Caritas France, Véronique LARDEUX, Membre nommée, représentante Action Kiethon, Joëlle LE MANAC'H, Membre nommée, représentante Club du Temps Libre, Véronique CHESNEAU, Membre nommée, personne qualifiée, Anne-Marie COLLIN, Membre nommée, personne qualifiée

Absent représenté : --

Absent excusé : --

Assistant également à la séance : Mme Audrey VIEL, Responsable CCAS.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
	15	0	0	0

2026.12 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EPI'COM

L'association EPI'COM gère l'épicerie sociale et solidaire créée sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté en lien avec les CCAS de ce même territoire.

Cette épicerie solidaire et sociale apporte une aide principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu.

Afin de participer au bon fonctionnement de l'association EPI'COM, son Conseil d'Administration sollicite une subvention auprès du CCAS (et des CCAS du PCC). L'année dernière, il était demandé 0.25 € par habitant (4 032 habitants) pour participer au financement de l'association.



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/07/26

ID : 035-263503682-20260518-D12_DELIB_26_12-DE

Pour cette année 2026, l'association fait part d'une révision du montant, justifié par une nouvelle organisation interne (*temps de travail coordinatrice*). Ainsi, la participation se fait désormais sur la base de **0.43 € par habitant** pour chaque CCAS.

Ainsi, pour le CCAS de Servon-sur-Vilaine, le montant de la subvention serait de **0.43 € × 4 152 habitants** (*population municipale au 1er janvier 2026*) soit **1 785 €** pour l'année 2026.

A l'unanimité des votants, les membres du Conseil d'administration du CCAS décident de :

- De prendre acte de la révision du montant de la participation financière sollicitée par l'association EPI COM pour l'année 2026 ;
- D'approuver le principe du versement de la subvention sur la base de 0.43 € par habitant pour 4 152 habitants soit un montant de 1 785.00 € ;
- D'autoriser le versement de la participation correspondante au bénéfice de l'association EPI'COM ;
- D'autoriser monsieur le Maire, Président du CCAS, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision et à procéder au versement de la subvention correspondante.

Délibération adoptée :

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Président, Melaine MORIN



Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 25/06/26.....

Et publication ou notification

Du : 25/07/26.....

Fait et délibéré le 18/05//2026, les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Président du CCAS

